

ANNEXE 3
FRAIS DE SCOLARITE
2020-2021

****L'inscription sera complète seulement lorsque nous aurons reçu les frais d'inscription A) en plus des frais de scolarité B)**

MODE DE PAIEMENT: 11 chèques au total

FRAIS D'INSCRIPTION: **A) \$40.00\$ (NON-REMBOURSABLE)**
Un chèque séparé des frais de scolarité

FRAIS DE SCOLARITE: **B) 10 chèques datés du 1er de chaque mois à partir du 1er septembre 2020 au 1er juin 2021**

PROGRAMME DU MATIN (9:00 à 12:00) (8 :30 à 11 :30)		
Casa : 1er enfant	698.00\$	Bambins : 867.00\$
2ième enfant	668.00\$	
PROGRAMME JOURNEE ALLONGEE (9:00 à 3:30)		
Casa : 1er enfant	1052.00\$	Bambins : 1209.00\$
2ième enfant	1012.00\$	
PROGRAMME JOURNEE COMPLETE (8:00 à 16h30)		
Casa : 1er enfant	1310.00\$	Bambins : 1480.00\$
2ième enfant	1260.00\$	

RENOI:

La direction de l'école se réserve le droit d'exclure tout élève à tout moment, définitivement ou provisoirement, soit dans l'intérêt de l'enfant, soit pour le bien de l'école. Dans l'éventualité où l'école exigerait le renvoi de l'enfant, le remboursement des frais de scolarité sera effectué au prorata du nombre de jour passés à l'école.

REMBOURSEMENT:

La direction de l'école doit être avisée, par écrit, du retrait d'un enfant un mois d'avance. Un paiement sera retenu si la direction de l'école n'est pas avisée ou avisée après la date limite.

Covid 19 :

Aucune absence de l'enfant ne justifiera un remboursement.

Fermeture temporaire de l'école : Il n'y aura aucun remboursement suivant une éclosion et sur recommandation de santé publique Ottawa cependant OMCH assurera un suivi auprès des enfants par mode électronique durant la fermeture temporaire.

Fermeture prolongée de l'école: Après le 1^{er} mois, les paiements seront arrêtés jusqu'au retour à la normale.